

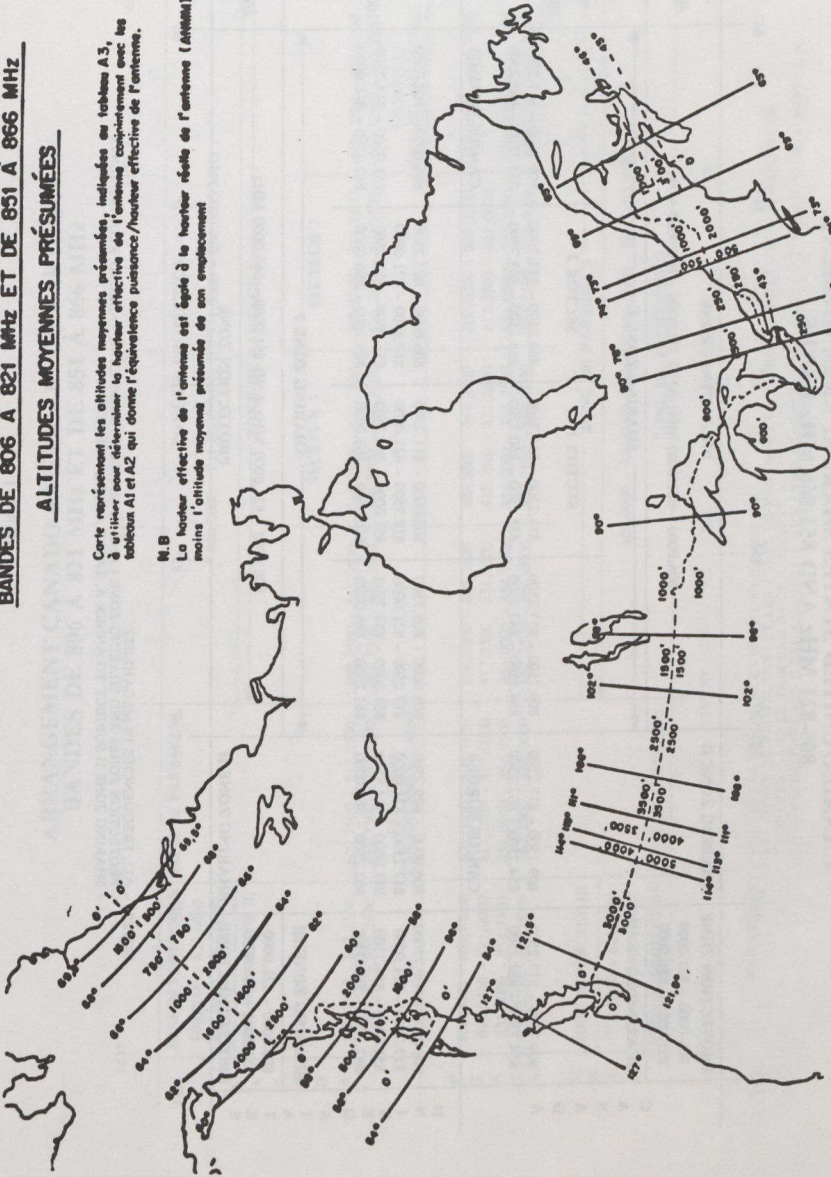
**ARRANGEMENT CANADO-AMÉRICAIN DE PARTAGE
BANDES DE 806 À 821 MHz ET DE 851 À 866 MHz**

ALTITUDES MOYENNES PRÉSUMÉES

Carte représentant les altitudes moyennes présumées, indiquées au tableau A.3, à utiliser pour déterminer la hauteur effective de l'antenne conformément aux tableaux A1 et A2 qui donne l'équivalence puissance/hauteur effective de l'antenne.

N.B.

La hauteur effective de l'antenne est égale à la hauteur réelle de l'antenne (ATMÉT) moins l'altitude moyenne présumée de son emplacement



ALTITUDE EXPRIMÉE EN PIEDS

Les distances ne sont pas respectées sur cette carte.